

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | **CFVU**

Séance du 07 mai 2024

Délibération n° 024-2023

Point 05.15

**Point 05.15. de l'ordre du jour****Calendrier dérogatoire 2024-2025 - CEIPI****EXPOSE DES MOTIFS**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire a adopté le 23 janvier 2024 le calendrier général pour l'année universitaire 2024-2025. Il prévoit notamment une semaine d'accueil du 02 au 06 septembre 2024 et un démarrage des enseignements la semaine suivante.

Le Master 2 Droit de la propriété intellectuelle parcours commerce international en alternance du CEIPI ouvert depuis la rentrée 2023, accueille une vingtaine d'étudiants en contrat d'apprentissage et comporte 12 semaines de cours à l'université. Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) prévoient un régime d'évaluation continue intégrale (ECI).

Afin de permettre une bonne intégration en entreprise de nos étudiants, il nous semble important de démarrer la formation par une session intensive au CEIPI afin de les doter des outils nécessaires pour aborder leurs missions professionnelles.

Cette session intensive permet aussi de créer un esprit de promotion au sein d'un groupe d'étudiants répartis le reste du temps dans des entreprises sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, le calendrier prévisionnel de la formation 24-25 prévoit 4 semaines de cours à l'université, du 2 au 27 septembre 2024, les 8 semaines restantes étant réparties entre octobre et mai, à raison d'une semaine par mois au CEIPI. Cette répartition permet de placer les 12 semaines de formation prévues en respectant l'ensemble des périodes de vacances et dates limites de jury. Elle permet également d'aménager des plages de temps en entreprise suffisamment étendues. Cependant, elle ne permet pas de libérer la semaine d'accueil du 02 au 06 septembre 2024.

Le CEIPI soumet donc à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire une demande de calendrier 2024-2025 dérogatoire pour un démarrage des enseignements du Master 2 Droit de la propriété intellectuelle parcours commerce international en alternance du CEIPI dès le 2 septembre 2024.

Date de validation par le conseil de composante : le 15 mai 2024

**Délibération**

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **calendrier dérogatoire pour le Master 2 Droit de la propriété intellectuelle parcours commerce international en alternance du CEIPI**

## Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	24
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- CEIPI

Fait à Strasbourg, le 10 mai 2024

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

**CALENDRIER DES ENSEIGNEMENTS**

**Master 2 Droit de la propriété intellectuelle  
parcours Commerce international  
en alternance**

**Cours intensifs de rentrée** (4 semaines en septembre)

*1<sup>ère</sup> semaine* : du 2 au 6 septembre 2024

*2<sup>ème</sup> semaine* : du 9 au 13 septembre 2024

*3<sup>ème</sup> semaine* : du 16 au 20 septembre 2024

*4<sup>ème</sup> semaine* : du 23 au 27 septembre 2024

**Enseignements mensuels**

*5<sup>ème</sup> semaine* : du 4 au 8 novembre 2024

*6<sup>ème</sup> semaine* : du 9 au 13 décembre 2024

*7<sup>ème</sup> semaine* : du 6 au 10 janvier 2025

*8<sup>ème</sup> semaine* : du 3 au 7 février 2025

*9<sup>ème</sup> semaine* : du 10 au 14 mars 2025

*10<sup>ème</sup> semaine* : du 7 au 11 avril 2025

*11<sup>ème</sup> semaine* : du 12 au 16 mai 2025

*12<sup>ème</sup> semaine* : du 19 au 23 mai 2025

**Examens oraux :**

18, 19 et 20 juin 2025

*Les dates sont données à titre indicatif.*

*Elles sont susceptibles d'être modifiées au cours de l'année universitaire.*